

A l'attention des Administrateurs de l'ASBL "Itinéraires de Wallonie",  
Mesdames et Messieurs,

En réponse à votre courrier du 23 septembre 2012, voici ce que préconise le groupe "Union Communale Wellin" dans les matières concernées :

Tout d'abord, il m'est impératif de rappeler que dans quelque domaine que ce soit, nous agissons prioritairement et objectivement dans l'intérêt de la collectivité.  
Nous baserons notre réflexion sur l'écoute et le dialogue et assumerons nos choix.

Il est effectivement regrettable que certains chemins de notre patrimoine aient été englobés de manière volontaire ou involontaire par des propriétaires privés.  
On s'engage à les rendre accessibles au public. Néanmoins, nous préconiserons des solutions acceptables pour tous plutôt qu'une longue, périlleuse et onéreuse procédure judiciaire. La nouvelle loi supprimant la prescription trentenaire facilitera et clarifiera les démarches.

Etant un adepte de la promenade, je constate qu'en général, nos chemins sont propres et relativement bien entretenus et ce, grâce au travail de nos ouvriers, des Wallonets et de nos quelques bénévoles qui participent à la semaine "Commune Propre". Bien entendu, tout n'est pas parfait et certaines zones restent sensibles. On s'engage donc à intensifier la répression. Notre réflexion ne s'arrête pas là: Nous sommes d'avis que l'éducation est à la base de tout changement durable. Il est donc primordial de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à l'importance du respect: Respect d'autrui, de l'environnement et du matériel.

Nous invitons vos administrateurs et la population à parcourir le tronçon reliant le Moulin de Daverdisse à Gembes via le Pic Vert; Cette réalisation commune Wellin-Daverdisse mérite le détour...

Nous restons à votre écoute.

Recevez nos plus sincères salutations.

Pour "Union Communale Wellin".  
Thierry DAMILOT